



Réclamation facture de 08/2007 par cabinet rec de cré

Par **Gérard84**, le **03/02/2010** à **16:02**

Bonjour,

J'ai fait effectuer une vidange de fosse septique le 09/08/2007 par une entreprise spécialisée (SA).

Cette facture d'un montant de 305 euros n'ayant pas été réglée, cette société a-t-elle le droit de ma réclamer le paiement par l'intermédiaire d'un cabinet de recouvrement de créances parisien 29 mois après?

N'y a-t'il pas forclusion?

Par ailleurs, j'ai reçu à ce jour 4 courriers simples (aucun recommandé) m'intimant l'ordre de payer et dans le dernier courrier, il y a même joint une "copie de la requête dont je saisis le tribunal à l'effet d'ordonnance vous condamnant au paiement (art 1405 et s du CPC)".

Est-ce légal?

Merci de vos conseils.